

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

Résumé non technique



CONSULTING

SAFEGE
2A avenue de Berlingan
BP 50004
33166 SAINT MEDARD EN JALLES cedex

Agence Aquitaine

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safège.com

Résumé non technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND
de Chevilly



Sommaire

1.....Résumé non technique.....	3
1.1 Présentation synthétique du projet	3
1.2 Synthèse de l'état initial	7
1.3 Synthèse des impacts et des mesures associées	11

Résumé non technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND
de Chevilly



Table des illustrations

Figure 1 : Localisation géographique du projet.....	4
Figure 2 : Schéma du principe de la technologie photovoltaïque	5
Figure 3: Extrait du plan d'implantation - source : ENGIE Green	6

Liste des tableaux

Tableau 1 : Informations administratives	3
--	---

1 RESUME NON TECHNIQUE

1.1 Présentation synthétique du projet

1.1.1 Localisation

La zone d'implantation du projet se situe sur la commune de Chevilly au lieu-dit « Les Maréchaux » dans le département du Loiret (45), en région Centre-Val de Loire. Le site se trouve à environ 12 km au nord de la commune d'Orléans.

La zone d'implantation du projet correspond à une Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND), dont une partie (les casiers du lieu-dit « les maréchaux ») sont en fin d'exploitation depuis 2009. Le centre de tri, la plateforme de compostage et les casiers du lieu-dit « les chancelières » sont toujours en exploitation.

Le projet consiste en la création d'une centrale de production d'électricité à base de panneaux solaires photovoltaïques d'une puissance totale d'environ 8,234 MWc.

Le tableau ci-dessous reprend les informations administratives concernant le site :

Tableau 1 : Informations administratives

Région	Centre-Val de Loire
Département	45 Loiret
Communes	Chevilly
Lieu dit / adresse	Les Maréchaux
Surface totale du site	35 ha
Emprise du projet	10 ha
Propriétaire	SUEZ RV Centre Ouest
Section et parcelles concernées	Section K, parcelles n°83,84,193

Résumé non technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly



Figure 1 : Localisation géographique du projet

L'accès au site se fait depuis la commune de Chevilly, par la RD97.

1.1.2 Présentation technique du projet

Le terrain présente des caractéristiques techniques optimales pour l'installation de panneaux photovoltaïques (ensoleillement, orientation, topographie, accessibilité, foncier anthropisé...).

Le projet de centrale photovoltaïque de Chevilly prévoit l'installation de 13 956 panneaux.

Cette infrastructure technique permet par l'utilisation de capteurs photovoltaïques de transformer l'énergie solaire en électricité pouvant être injectée dans le réseau électrique comme illustré par le schéma suivant :

Résumé non technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

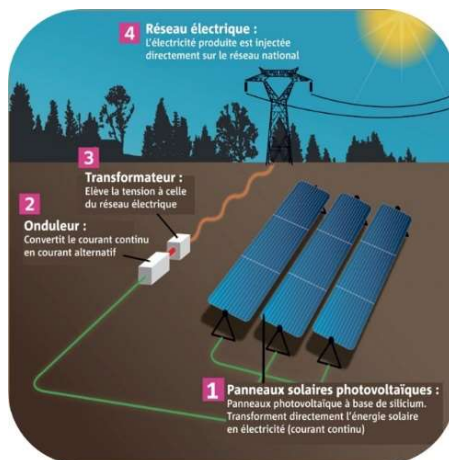


Figure 2 : Schéma du principe de la technologie photovoltaïque

Les chiffres principaux du projet sont synthétisés dans le tableau ci-dessous (chiffres approximatifs) :

Synthèse du projet	
Terrain	- Type de terrain : ancienne ISDND - Emprise foncière : 35 ha - Emprise du projet : 10 ha - Emprise des panneaux solaires au sol : 3,27 ha - Surface totale des panneaux solaires : 3,6 ha
Installation	Centrale photovoltaïque de 8,234 MWc
Spécificités techniques	13 956 modules de type Silicium monocristallin - Implantation des panneaux sur des structures fixes : environ 1 395 structures - Puissance unitaire du module : 590 Wc - Dimensions des modules (L x l) : 2,278 x 1,134 m 2 postes de transformation de 30 m² 1 poste de livraison de 30 m²
Production et Équivalent en termes de personnes alimentées en électricité	- Une production d'énergie annuelle estimée à 8 904 MWh/an - Équivalent en termes de personnes alimentées : 1 165 personnes
Quantité de CO2 évitée	2 131 t CO₂ économisées par an (hypothèse 270 gCO₂/Kwh net évités - source étude Artelys) - La durée de production permettant de compenser les émissions de CO₂ relatives à la fabrication des composants, à la construction, à l'exploitation et au démantèlement de la centrale photovoltaïque est de 4,5 ans.

Le plan de masse des installations projetées est présenté sur la figure suivante. Il est également disponible en annexe 3.

Résumé non technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

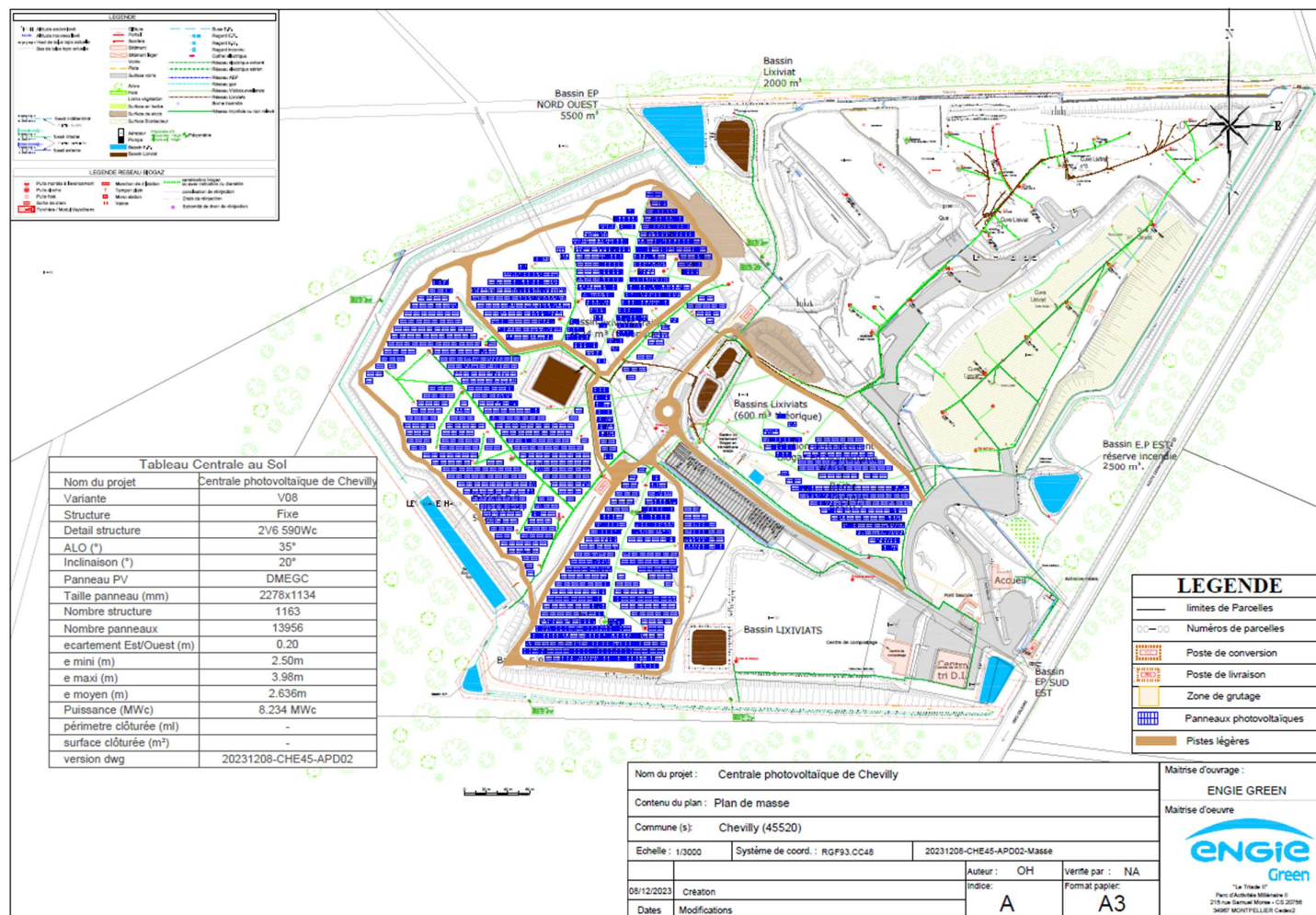


Figure 3: Extrait du plan d'implantation - source : ENGIE Green

1.2 Synthèse de l'état initial

Thématique		Description	Enjeux
Milieu physique	Climat	Climat océanique dégradé	Aucun
	Topographie	Implantation du projet sur le site d'une ancienne ISDND. Le site est composé de deux dômes, dont les altitudes maximales sont respectivement de 143 m NGF (ouest) et 139 m NGF (est).	Faible
	Sol	Le site d'étude n'est pas référencé BASIAS ni BASOL.	Faible
	Masses d'eaux souterraines	La première masse d'eau souterraine rencontrée est FRG135 « Calcaires tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans » dont l'état chimique et quantitatif est de bon. Aucune tendance à l'amélioration ou à la dégradation n'est observée. Le site d'étude n'est pas concerné par un périmètre de captage AEP.	Faible
	Masses d'eaux superficielles	Il n'y a pas de cours d'eau à proximité immédiate du site. Le cours d'eau le plus proche est la Loire, qui traverse Orléans à 9 km au sud du site.	Faible
	Ruissellement des eaux pluviales	La zone d'implantation de la centrale photovoltaïque ne reçoit pas les eaux de ruissellement externes au site. Les eaux de ruissellement ne transitant pas par la zone de déchet sont gérées par un réseau de fossés acheminant les eaux vers trois bassins de rétentions étanches. Les lixiviats sont collectés et traités ou épandus à l'extérieur du site.	Faible

Thématique		Description	Enjeux
Milieu naturel	Zonages réglementaires et protection	L'aire d'étude rapprochée se situe en contexte très urbanisée et présente une matrice dominée par les espaces artificialisés dans sa partie Nord et Est. Le sud-ouest de l'aire d'étude est quand-à lui dominé par des espaces ouverts en bordure de boisement. Aucun de ces zonages n'intercepte l'aire d'étude rapprochée	Faible
	Zone humide	Au regard des données bibliographiques analysées et de la pédologie locale (Rédoxisols / sols argileux, hydromorphes, du massif forestier d'Orléans), la présence de milieux humides sur le site avant exploitation était fortement probable avec des horizons pédologiques originels argileux (et donc très peu perméables à imperméables) et la présence d'une nappe superficielle avec un engorgement prononcé en période hivernale ou de fortes précipitations. Le remaniement des sols jusqu'en 2009, aboutissant aux horizons actuels, bien que déstructurés, sont marqués par des traces d'hydromorphies liées probablement à la saturation régulière en eau liées aux apports météoriques et à la stagnation de l'eau dans le sol. Ce type d'observation est typique du mode d'alimentation de zones humides de plateaux. Localement le développement de végétations caractéristiques de zones humides issues de la banque de graine du sol d'origine est également visible, lorsque la gestion pratiquée par SUEZ est moindre. Au regard de ces éléments, l'impact sur les zones humides ne peut actuellement être évalué. Un échange avec la DDT du Loiret apparaît nécessaire afin de pouvoir statuer sur la prise en compte du critère pédologique sur ces sols remaniés, et donc sur le dimensionnement des impacts et mesures ERC. La délimitation des zones humides du site demeure donc incomplète et assujettie aux choix méthodologiques qui seront réalisés.	Fort
	Habitat	Située au cœur d'une matrice boisée, sur la partie sud-ouest de la décharge de Saint-Lyé-la-Forêt, l'aire d'étude est essentiellement occupée par une friche vivace collinéenne et des espaces anthropisés (routes, zones anthropiques). L'ensemble des habitats présentent peu d'enjeux, exception faite de la prairie marécageuse à Peucedan de France et Molinie bleue, située au nord de l'aire d'étude rapprochée, en lisière de boisement. Cet habitat est en effet un habitat communautaire humide classé en liste rouge en région Centre-Val de Loire.	Fort
	Flore	Aucune espèce protégée et/ou patrimoniale n'a été recensée lors des inventaires. Deux espèces végétales classées parmi les espèces végétales exotiques envahissantes en région Centre-Val de Loire sont présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit du Robinier Faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753) et du Solidage du Canada (<i>Solidago canadensis</i> L., 1753).	Faible
	Avifaune	L'aire d'étude rapprochée est survolée par des individus en période migratoire. Huit espèces patrimoniales sont présentes en période de migration prénuptiale, dont deux (le Bruant zizi et le Milan noir) ont été observés lors du passage de terrain. En revanche, cette aire ne semble pas constituer une zone privilégiée pour le stationnement des oiseaux lors de cette phase migratoire. On notera tout de même une augmentation des effectifs de certaines espèces d'oiseaux au sein des zones boisées et buissonnantes attractive à cette période de l'année pour leurs baies et leurs graines. Les espèces sont principalement observées en halte migratoire (en repose ou en alimentation) au sein de l'aire d'étude rapprochée.	Moyen à fort

		Au total, 56 espèces d'oiseaux (45 espèces nicheuses, 11 espèces non nicheuses mais présentes ponctuellement en période de reproduction) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles 18 remarquables. Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les zones boisées (bois, buissons, ronciers) favorables à la reproduction d'oiseaux forestiers ou de milieux semi-ouverts mais également les zones humides. Les autres milieux semblent être légèrement moins utilisés par les oiseaux. En période d'hivernage, l'analyse de la bibliographie et le passage de terrain réalisé début décembre 2022 montrent que l'aire d'étude rapprochée est utilisée par quelques espèces d'oiseaux en période d'hivernage. En revanche, cette aire ne semble pas constituer une zone privilégiée pour le stationnement des oiseaux lors de cette période de l'année. Au total, lors du passage effectué sur site, 25 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Parmi elles et au regard de leurs statuts de rareté/menace, 3 sont considérées comme patrimoniales (Corbeau freux, Pouillot véloce, Tarier pâtre). Néanmoins, ces 3 espèces ne présentent que de faibles effectifs.	
	Entomofaune	30 espèces d'insectes (21 lépidoptères, 8 odonates et 1 coléoptère) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles 5 remarquables. Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent la mare favorable au Leste des bois, la lisière forestière favorable au Miroir, au Petit collier argenté et à l'Hespérie du brome et les friches favorables à l'Azuré des cytises.	Moyen
	Amphibiens et reptiles	11 espèces d'amphibiens sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Les principaux secteurs à enjeux concernent les mares forestières, bassins de rétention et les fossés inondés. La forêt d'Orléans est quant à elle favorable à l'hivernage des amphibiens. Les autres milieux ne présentent guère d'intérêt pour les amphibiens. 5 espèces de reptiles sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles une est considérée comme patrimoniale : le Lézard des souches (considérée comme présente sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de cette espèce). On signalera par ailleurs que toutes les espèces de reptiles observées sont protégées à des degrés divers au niveau national ; on notera notamment que toutes les espèces observées, à l'exception de l'Orvet fragile, bénéficient de la protection la plus stricte (individus et habitats de reproduction/repos). Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent avant tout les habitats favorables aux Lézard des souches (lisières forestières).	Fort
	Mammifères terrestres	6 espèces de mammifères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles aucune n'est remarquable. On notera que l'Écureuil roux et le Hérisson d'Europe sont protégés au niveau national ; les individus ainsi que leurs habitats de reproduction/repos seront donc à préserver. Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent donc les milieux forestiers.	Moyen
	Chiroptères	La richesse chiroptérologique est importante (plus de 50% des espèces connues dans la région) compte tenu du contexte. Le site offre des habitats de chasse (prairies, arbres isolés, zones humides, lisières et boisements ...) favorables. Il offre une diversité d'espèce de chauves-souris relativement importante. Les parcelles forestières entourant le site peuvent accueillir des gîtes voire des colonies de mise-bas pour la grande majorité des espèces recensées sur site. Il est probable que les espèces observées sur le site gîtent dans les villages et hameaux environnants. Aucune colonie n'ait connu pour ces espèces dans la bibliographie à l'exception de la colonie de Grand Murin localisée sur la commune de Chilleux-aux-Bois, à environ 15 km. Il est possible que les observations réalisées sur le site correspondent à des individus de cette colonie. L'espèce est en effet connue pour pouvoir se déplacer dans un rayon de 20 km autour des colonies de mise-bas.	Fort



Thématique		Description	Enjeux
Milieu humain	Occupation du sol	Le secteur d'étude se situe à l'emplacement d'une ISDND fermée. Le site est aujourd'hui principalement occupé une zone industrielle ou commerciale.	Faible
	Urbanisme	Le site d'étude est en zone Ne (zone naturelle) dont le règlement permet l'implantation de construction de production d'énergie.	Faible
	Accès au site	L'accès au site d'étude se fait via la D97 unique voie d'accès au site. Cet axe, long de 50 km, relie Orléans à Etampes.	Faible
	Habitat	La première habitation la plus proche se situe à environ 1km au nord (habitations isolées).	Faible
	Qualité de l'air	Au regard de la surveillance effectuée par Lig'Air et de l'implantation du projet en zone rurale, on peut considérer que la qualité de l'air est bonne dans le secteur d'étude.	Faible
	Bruit	Le site du projet est situé dans un environnement rural. La principale source de bruit à proximité immédiate du site est l'axe routier (D97) classé en catégorie 3 (environ 6 700 véhicules par jour).	Faible

Thématique		Description	Enjeux
Paysage et patrimoine	Patrimoine culturel	Le projet n'est pas concerné par le périmètre de protection d'un monument historique. Absence de site inscrit ou classé à proximité du site d'étude.	Aucun
	Paysage	L'aire d'étude est interceptée par 3 unités paysagères dont le Massif d'Orléans qui accueille le projet. Il s'agit d'un paysage forestier à proximité de terrains agricoles. Le territoire dans lequel s'inscrit la zone d'étude est majoritairement plat. La distance qui sépare les lieux d'intérêt touristique de la zone de projet ainsi que le contexte forestier ont pour effet de limiter toutes perceptions, si ce n'est l'allée forestière privée du domaine du château de Cossolles. Dans ce cadre, les sensibilités relevées des lieux de vie et des axes de communication concernent donc : - Les vues depuis la séquence de la RD97 qui se situe dans l'aire d'étude immédiate et qui longe le site de stockage et de valorisation. La vue la plus importante est au niveau de l'entrée du site. - Les vues depuis l'allée forestière privée qui se situe dans l'aire d'étude immédiate et qui longe le site de stockage et de valorisation.	Moyen

Thématique		Description	Enjeux
Risques naturels et technologiques		Le site est concerné par le risque de mouvement de terrain par retrait gonflement des argiles : risque important	Moyen

Note : Il est résumé dans la colonne enjeux le niveau d'enjeu le plus fort trouvé pour chaque thématique. Ce niveau d'enjeu peut ne pas être uniforme sur l'ensemble du site d'étude, avec des zones d'enjeux plus faibles, détaillées dans la colonne de description.

1.3 Synthèse des impacts et des mesures associées

Thématique		Phase du projet	Impact potentiels	Niveau d'impact	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
Milieu physique	Climat / Air	Phase travaux	Augmentation des émissions de gaz à effet de serre et de poussière liée aux engins.	Faible	Mise en place de mesures simples pour réduire l'émission de gaz de combustion : - Respect de la limitation de vitesse (30 km/h), - Arrêt des moteurs lorsque les engins sont à l'arrêt, - Suivi et entretien périodique des engins.	Faible
		Phase exploitation	L'exploitation de panneaux photovoltaïques ne produit ni émission gazeuse ni poussière ni émission polluante. Le projet permettra globalement l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre qui auraient été nécessaires à la production de la même quantité d'électricité dans des centrales électriques conventionnelles. Economie de 2 131 tonnes de CO ₂ par an.	Positif	-	Positif
	Topographie	Phase travaux	Le site ne présente pas de contraintes topographiques particulières.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Nul
		Phase exploitation	L'installation des panneaux photovoltaïques n'affectera pas la topographie du site.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Nul
	Sol et Sous-sol	Phase travaux	Des longrines seront installées pour constituer les fondations. Leur mise en place nécessitera un léger grattage de la surface du sol de façon ponctuelle. Les sols seront temporairement fragilisés et plus facilement mobilisables.	Faible	Des mesures de prévention contre les risques de pollution seront mises en œuvre pendant la phase de chantier.	Faible
		Phase exploitation	Le projet va générer un recouvrement de la couverture de l'ISDND du aux structures bâties, voirie d'exploitation et aux longrines (fondations hors sol) d'environ 15 666,75 m ² au total (15,67% de l'emprise du site de la centrale photovoltaïque). La mise en place des panneaux peut avoir un effet de tassement sur les sols.	Moyen	Afin de prévenir tout risque éventuel de tassement, une étude géotechnique sera réalisée avant la phase travaux.	Faible
	Masses d'eau souterraine	Phase travaux	La phase chantier ne nécessite aucun prélèvement d'eau.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Nul
			En cas de situation accidentelle, les travaux pourraient générer des rejets liquides.	Faible	Les éventuels produits utilisés seront stockés sur des aires imperméabilisées ou sur rétention. Aucun produit chimique (pesticides, herbicides) ne sera employé.	Nul
		Phase exploitation	La phase d'exploitation ne nécessite aucun prélèvement d'eau.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Nul
			Les éventuelles eaux de lavage des panneaux (une fois par an maximum) ne comprendront que des matières en suspension présentes dans l'atmosphère.	Faible	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Faible
			En cas de situation accidentelle, les transformateurs pourraient générer des rejets liquides.	Faible	Les transformateurs seront installés dans des postes équipés de bacs de rétention. Les éventuels produits utilisés seront stockés sur des aires imperméabilisées ou sur rétention. Aucun produit chimique (pesticides, herbicides) ne sera employé.	Nul
	Masses d'eau superficielle	Phase travaux	Le léger grattage ponctuel de la surface du sol au moyen d'engins peut entraîner la mise en suspension de particules dans les fossés de collecte des eaux pluviales. Cet impact sera limité par le volume volontairement faible de remblais mobilisés.	Faible	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique	Faible

		Phase exploitation	Le projet va générer une imperméabilisation des sols due aux structures bâties, voirie d'exploitation et aux longrines, d'environ 15 666,75 m ² soit 15,67 % de l'emprise du projet de la centrale photovoltaïque. 32,7 % de la pluviométrie sera interceptés par les panneaux. La mise en œuvre du projet ne modifiera pas la gestion actuellement des eaux de ruissellement du site.	Faible	Les caractéristiques techniques des panneaux (hauteur, inclinaison, espaces libres entre les modules) et la distance entre les rangées de panneaux permettront de maintenir de bonnes conditions de ruissellement des eaux.	Faible
			En cas de situation accidentelle, les transformateurs pourraient générer des rejets liquides. Les éventuelles eaux de lavage des panneaux (une fois par an) ne comprendront que des matières en suspension présentes dans l'atmosphère et donc sans risque pour le milieu naturel.	Faible	Les transformateurs seront installés dans des postes équipés de bacs de rétention. Les éventuels produits utilisés seront stockés sur des aires imperméabilisées ou sur rétention Aucun produit chimique (pesticides, herbicides) ne sera employé	Faible

Thématique		Phase du projet	Impact potentiels	Niveau d'impact	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
Milieu naturel	Avifaune	Phase travaux et exploitation	Destruction ou dégradation des individus et des habitats des oiseaux (œufs et poussins, peu mobiles) situées dans l'emprise du projet. Altération biochimique des milieux et perturbation de ces espèces.	Fort	Mesure d'évitement : - ME01 : Evitement des zones humides identifiées sur le critère « végétation » Mesures de réduction : - MR01 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue - MR02 : Redéfinition des caractéristiques du projet - MR03 : Bonnes pratiques de chantier et balisage préventif de protection de secteurs à enjeux écologiques élevés - MR04 : Adaptation du calendrier des travaux en fonction des périodes de sensibilités des espèces faunistiques - MR05 : Prévention des risques de pollution des milieux naturels - MR06 : Réduction des impacts liés au passage des engins de chantier - MR07 : Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune - MR08 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales - MR09 : Création de haies arbustives - MR10 : Mise en place d'une clôture perméable au déplacement de la petite faune - MR11 : Mise en place d'un dispositif anti-intrusion au niveau des secteurs les plus sensibles - MR12 : Création de micro-habitats pour la petite faune - MR13 : Gestion des milieux semi-ouverts - MR14 : Maintien et gestion des milieux ouverts au niveau des panneaux photovoltaïques et de l'emprise projet - MR15 : Mise en place d'une capture/déplacement des individus d'amphibiens en amont de la phase de chantier	Notable
	Mammifère terrestre	Phase travaux et exploitation	Destruction ou dégradation des individus et des habitats des mammifères (au gîte, lors de leur phase de léthargie hivernale ou les jeunes, peu mobiles) situées dans l'emprise du projet. Altération biochimique des milieux et perturbation de ces espèces.	Faible		Négligeable
	Chiroptère	Phase travaux et exploitation	Destruction ou dégradation des individus et des habitats des mammifères (au gîte, lors de leur phase de léthargie hivernale ou les jeunes, peu mobiles) situées dans l'emprise du projet. Altération biochimique des milieux et perturbation de ces espèces.	Fort		Notable
	Amphibiens	Phase travaux et exploitation	Destruction ou dégradation des individus et des habitats des amphibiens, peu mobiles situées dans l'emprise du projet. Altération biochimique des milieux et perturbation de ces espèces.	Faible		Négligeable
	Reptiles	Phase travaux et d'exploitation	Destruction ou dégradation des individus et des habitats des reptiles, peu mobiles situées dans l'emprise du projet. Altération biochimique des milieux et perturbation de ces espèces.	Faible		Négligeable
	Insectes	Phase travaux et d'exploitation	Destruction ou dégradation des individus et des habitats des insectes (œufs et larves, peu mobiles) situées dans l'emprise du projet. Altération biochimique des milieux et perturbation de ces espèces.	Faible		Négligeable
	Habitat	Phase travaux et d'exploitation	Destruction et altération d'habitats naturels dans l'emprise du projet.	Faible		Négligeable
	Flore	Phase travaux et d'exploitation	Destruction ou dégradation des individus et des habitats de toutes les espèces de flore situées dans l'emprise du projet. Altération biochimique des milieux et perturbation de ces espèces.	Faible		Négligeable
	Continuité écologique	Phase d'exploitation	Dégradation des fonctionnalités écologiques Cet effet concerne la rupture des corridors écologiques et la fragmentation des habitats.	Faible		Négligeable

					Mesure d'accompagnement : - MA01 : Réaménager les emprises du chantier suite au démontage Mesure de suivi : - MS01 : Suivi écologique des mesures de gestion (MR) et des communautés biologiques impactées	
--	--	--	--	--	--	--

Thématique		Phase du projet	Impact potentiels	Niveau d'impact	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
Milieu humain	Occupation du sol	Phase travaux	Le sol passera d'un état végétalisé à un sol nu. La végétation pourra se réinstaller après les travaux, sauf une zone de fourrés qui sera défrichée.	Faible	Mêmes mesures d'évitement et de réduction que pour le milieu naturel : Adaptation du projet permettant d'éviter ces zones arborées sur le site, Maintien du corridor par une ceinture arborée, Conservation des secteurs les plus matures, Gestion en prairie de fauche entre les panneaux et sur les prairies de fauche conservées	Faible
		Phase exploitation	Le projet va permettre de valoriser et de restituer une valeur fonctionnelle au site d'une ancienne ISDND.	Positif	-	Positif
	Voirie et accès	Phase travaux	La phase chantier nécessitera en moyenne 7 rotations par mois de camions. L'accès au site s'effectuera les voiries départementales D97. L'augmentation du trafic lié à la phase chantier sera négligeable sur la commune de Chevilly.	Faible	Aucune mesure n'est prévue étant donné le faible trafic généré.	Faible
		Phase exploitation	Le trafic sera restreint aux visites des techniciens de maintenance et de l'exploitant de la centrale solaire photovoltaïque qui n'auront lieu que ponctuellement. L'accès au site s'effectuera les voiries départementales D97.	Nul	Aucune mesure n'est prévue étant donné le très faible trafic généré par l'exploitation.	Nul
	Economie	Phase travaux	ENGIE Green consultera des entreprises locales pour la réalisation de la partie génie civil / VRD. Les travaux engendreront une augmentation de la fréquentation des restaurants et hôtels par les ouvriers.	Positif	-	Positif
		Phase exploitation	En raison de la présence de la centrale solaire photovoltaïque, la commune de Chevilly bénéficieront de recettes fiscales.	Positif	-	Positif
	Cadre de vie	Phase travaux	Les travaux vont générer des déchets et une augmentation temporaire du niveau de bruit. La circulation des engins va générer des émissions.	Faible	Mise en place d'une gestion des déchets Mise en place de mesures simples pour réduire l'émission de gaz de combustion : - Respect de la limitation de vitesse (30 km/h) - Arrêt des moteurs lorsque les engins sont à l'arrêt - Suivi et entretien périodique des engins Travaux seront réalisés uniquement en période diurne.	Faible
		Phase exploitation	La production de déchets est négligeable. L'exploitation de la centrale photovoltaïque ne génère ni émission polluante, ni poussières. Les onduleurs et les transformateurs peuvent être sources de bruit.	Faible	Les éléments électriques importants (onduleurs, transformateurs) seront installés dans des postes techniques. Le verre qui recouvre les cellules PV est traité anti-reflet de manière à absorber un maximum de rayons lumineux	Faible
Milieu paysage et patrimoine	Patrimoine	Phase travaux et exploitation	Le site n'est situé dans aucun périmètre de protection de monument historique, site classé ou inscrit.	Nul	-	Nul

	Paysage	Phase travaux et exploitation	Le site est inaccessible et peu perceptible dans le territoire. Les points de perception les plus sensibles à savoir : ○ Depuis l'entrée des terrains voués à l'activité de traitement des déchets au niveau de la RD97 (reliant Paris via Etampes à Orléans) ; ○ Depuis la route forestière de la Nibelle au Sud-Ouest de la Zone d'Implantation potentielle.	Faible	Mesure d'évitement : L'implantation des panneaux photovoltaïques veillera à conserver les haies existantes afin de garder une zone tampon visuelle et écologique. Mesures de réduction ○ La conservation ou le renforcement de certaines zones végétales en frange permettent d'éviter ou de limiter les perceptions du projet depuis son environnement proche. La végétation arborée en présence est donc à conserver le plus possible (haies en bordure de parcelle, massifs et bosquets en frange du projet). ○ Laisser une végétation sous les panneaux photovoltaïques ou prévoir un usage agricole (élevage, culture...) afin de maintenir la vocation initiale des sols. ○ En cas de dépose de clôture, éviter la dégradation ou l'arrachage des végétaux longeant la limite, prévoir une clôture qualitative du site, en évitant un vocabulaire « industriel ». Mesure de compensation L'installation de la future centrale se fait sur un site presque totalement dépourvu de végétation ligneuse, si ce n'est sur le terrain le plus au sud, enherbé et ponctué d'une douzaine de petits arbres et délimité au nord/est par un massif végétalisé. La replantation de quelques arbres pourrait être envisagée par exemple au niveau du parking afin d'améliorer le confort d'été – les arbres apporteront de la fraîcheur et de l'ombre.	Paysage
--	---------	-------------------------------	---	--------	---	---------

Thématique	Phase du projet	Impact potentiels	Niveau d'impact	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
Risques naturels et technologique	Phase travaux et exploitation	Site d'implantation non soumis aux risques d'inondation, mouvement de terrain, aléa retrait gonflement des argiles. Communes du projet en aléa sismique modéré, cependant, les centrales photovoltaïques ne représentent pas de risque pour la population en cas de séisme Risque lié à la présence d'équipements électriques qui sont sources de départ de feu.	Faible	Mesures de sécurité mises en place pendant le chantier (présence d'extincteur, interdiction de fumer, etc). Etude géotechnique pour évaluer le risque de tassement. Utilisation des bassins d'eau pluviales du site en cas d'incendie.	Faible

Note : Il est résumé dans les colonnes « niveau d'impact » et « impact résiduel » les niveaux d'impacts les plus fort trouvés pour chaque thématique. Ces niveaux d'impacts peuvent ne pas être uniformes sur l'ensemble du site d'étude, avec des zones d'impacts plus faibles, détaillées dans la colonne de description.

Résumé non technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND de Chevilly

